

FORMULAIRE D'ANNONCE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si vous décidez de soutenir l'ENSC dans le cadre du versement des 0,09% (**Solde de la TA, ex 13%**), nous vous invitons à :

1- Compléter et retourner le formulaire d'annonce de versement

- ☛ par voie postale à l'ENSC – 109, Avenue Roul – 33400 TALENCE
- ☛ directement par email à isabelle.sese@ensc.fr

ENTREPRISE : _____ N°SIRET : _____

Adresse : _____

Code postal : Ville : _____

Personne référente du dossier Taxe d'Apprentissage : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Adresse email : _____

2- Indiquer le montant de votre versement : _____ €

Ce qui change en 2023 : n'effectuez plus de versement direct à l'ENSC !

Voici les nouvelles modalités de collecte du solde de la TA (ex 13%) :

- **Le prélèvement => 5 ou 15 mai 2023**, prélèvement du solde de 0,09% directement via l'URSAFF sur la déclaration DSN d'avril 2023.
- **Le fléchage => à compter de fin mai 2023** : connexion à la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignation pour affecter votre solde à l'ENSC.

Pour nous trouver sur la plateforme SOLTéA : **CODE UAI : 033 32 32 J** ou **SIRET : 130 006 356 000 13**



SOLTéA, plateforme de
répartition du solde de la
taxe d'apprentissage

Vous trouverez aussi des informations pratiques sur le site de net-entreprises :

- <https://www.net-entreprises.fr/solde-de-la-taxe-dapprentissage-en-dsn-et-le-service-soltea/>